

Contexte et enjeux de la protection des aires d'alimentation des captages



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Jeanne Boughaba, DEB
Julienne Roux, DGPE
9 décembre 2016

Plan de la présentation

- Etat des lieux de la ressource en eau utilisée pour l'alimentation en eau potable
- La politique captages
- Avancement des démarches
- Réflexions en cours



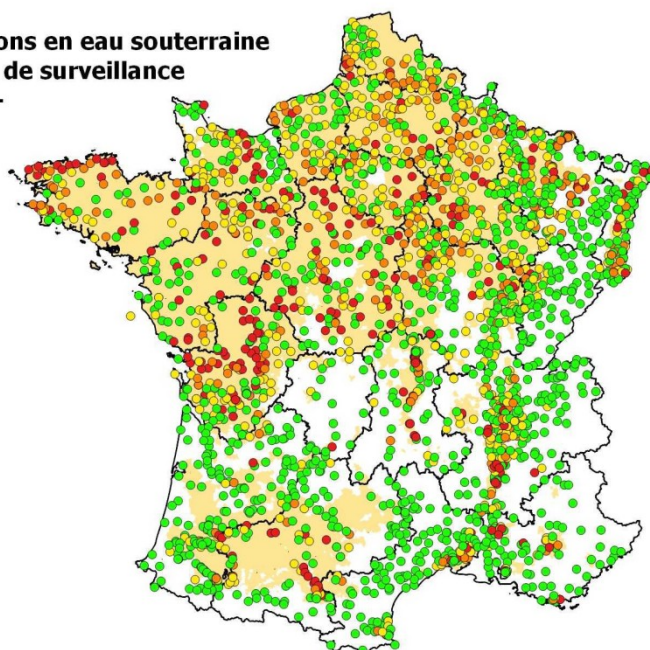
Etat des lieux de la ressource

- Teneurs en nitrates de eaux

Surveillance de la concentration en nitrates des eaux au titre de la Directive Nitrates

Concentrations moyennes des stations en eau souterraine lors de la sixième campagne de surveillance - 2014-2015 -

- Concentration moyenne
- < 25 mg(NO₃)/L [1235]
 - De 25 à 40 mg(NO₃)/L [639]
 - De 40 à 50 mg(NO₃)/L [342]
 - > 50 mg(NO₃)/L [318]
- Zones vulnérables 2015
□ Régions administratives



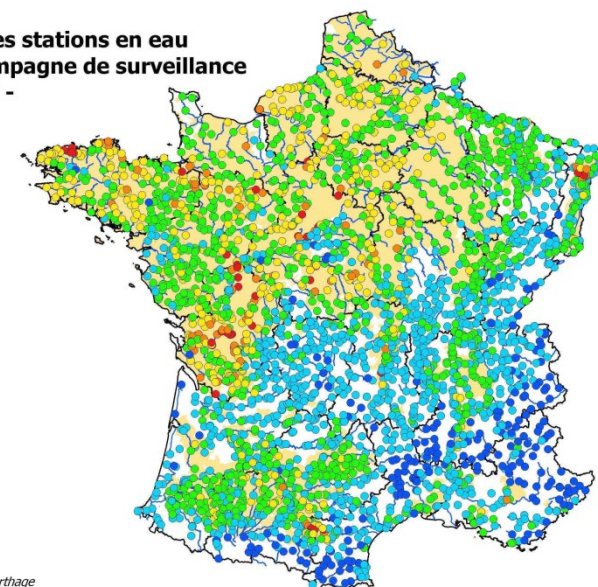
Source des données : Agences de l'eau, ARS, DREAL, ADES
Date de création : Mai 2016
Créateur : OIEau
Editeur : MEEM - Onema

1/4 des stations à plus de 40 mg/L

Surveillance de la concentration en nitrates des eaux au titre de la Directive Nitrates

Concentrations moyennes des stations en eau superficielle lors de la sixième campagne de surveillance - 2014-2015 -

- Concentration moyenne
- < 2 mg(NO₃)/L [253]
 - De 2 à 10 mg(NO₃)/L [1206]
 - De 10 à 25 mg(NO₃)/L [1262]
 - De 25 à 40 mg(NO₃)/L [473]
 - De 40 à 50 mg(NO₃)/L [88]
 - > 50 mg(NO₃)/L [42]
- Zones vulnérables 2015
□ Régions administratives
— Cours d'eau



Source des données : Agences de l'eau, ARS, DREAL, BD Carthage
Date de création : Mai 2016
Créateur : OIEau
Editeur : MEEM - Onema

4% des stations à plus de 40 mg/L

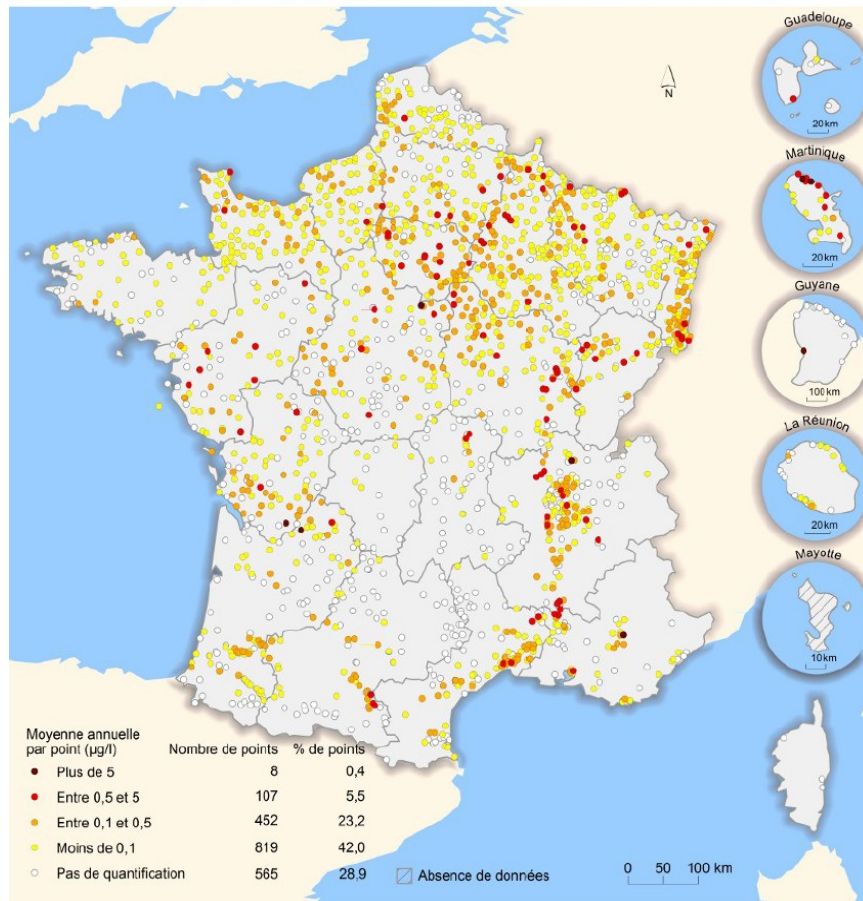
→ Des concentrations élevées principalement dans les zones d'élevage intensives ou de grandes cultures

→ Autant de points avec des concentrations en hausse qu'en baisse : plutôt tendance à l'augmentation dans les zones de grandes cultures, diminution en Bretagne

Etat des lieux de la ressource

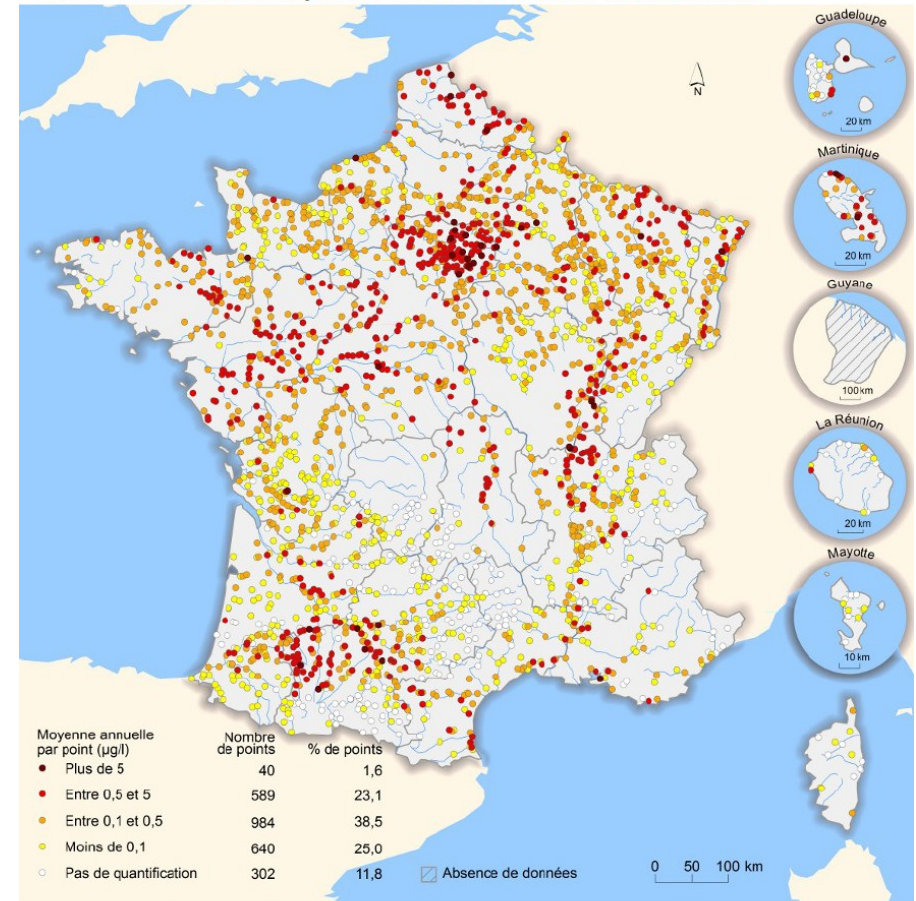
- Teneurs en pesticides des eaux

Concentration totale en pesticides dans les eaux souterraines en 2012



4,8 % des stations avec concentrations > 0,5 µg/l

Concentration totale en pesticides dans les cours d'eau en 2012



Environ 30% des stations avec des concentrations > à 0,5 ug/L

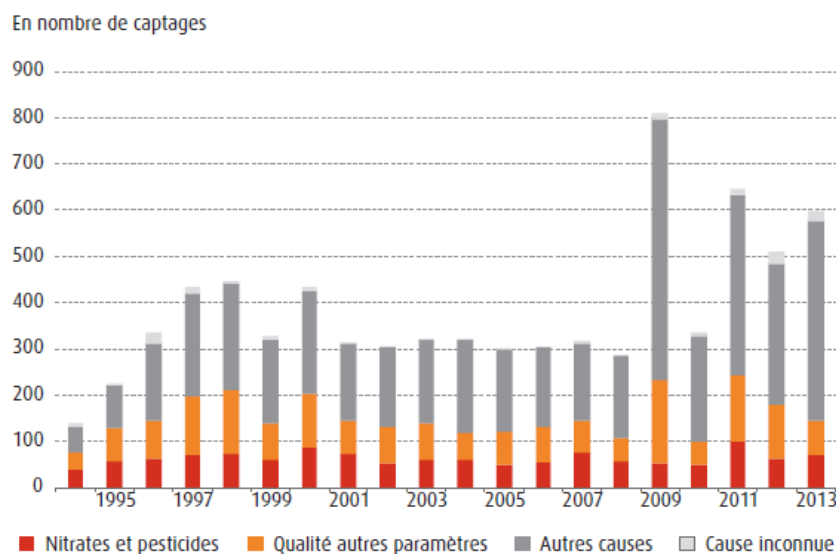
→ Présence généralisée : 90% cours d'eau, 70% eaux souterraines

→ Concentrations les plus élevées dans les zones de grandes cultures et Antilles

Etat des lieux de la ressource

- Environ 33 000 captages : 96% eau souterraines et 4% eau superficielle
- En 2014, 94% de la population a été alimentée en permanence par de l'eau respectant les limites de qualité réglementaires pour les pesticides et 99% pour les nitrates
- En 2007, 10% des ressources nécessitaient un traitement sur les nitrates pour pouvoir être distribuées et 20 % un traitement des pesticides (Rapport Environnement 2010)
- Un nombre important de captage fermé pour des raisons de qualité

Évolution du nombre de captages d'alimentation en eau potable fermés



Note : les autres causes d'abandon couvrent des motifs tels que la rationalisation, les choix politiques, les débits insuffisants, la vulnérabilité trop importante (captage imprévisible), la vétusté des installations et les causes techniques.
Champ : France métropolitaine.

Source : BRGM, Ades. Traitements : SOeS, 2014

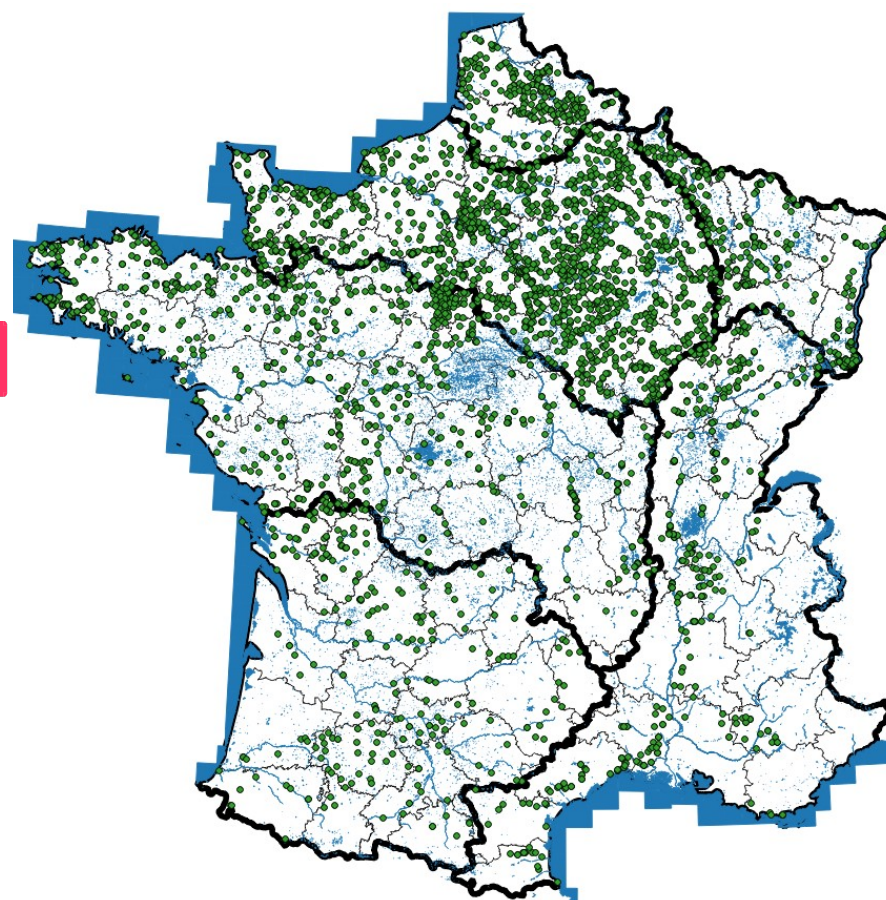
→ Une eau distribuée de qualité, mais un constat préoccupant concernant de la qualité de la ressources vis-à-vis des pollutions diffuses

Etat des lieux de la ressource

- Environ 3000 captages dits « sensibles » listés dans les SDAGE
→ captages dépassant 80% de la norme « eau potable »

Tableau n°4: Nombre de captages sensibles pour les nitrates et les pesticides - enquête DEB - Agences de l'eau 2013.

	Adour Garonne	Artois Picardie	Loire Bretagne	Rhin Meuse	Rhône-Med- Corse	Seine Normandie	total
Nombre total de points d'eau	6000	1047	6625	4134	12807	4779	35392
Dont eau souterraine	5683	1042	6323	4099	12338	4715	34200
Dont eau surface	317	5	302	35	469	64	1192
Nombre total de points sensibles	211	284	493	250	352	1425	3015
Dont sensibles Nitrates et surface	2	0	30	0	1	3	36
Dont sensibles pesticides et surface	61	2	125	13	20	48	269
Dont sensible et surface	61	2	133	13	20	48	277
Dont sensibles Nitrate et souterraine	62	214	349	134	167	749	1675
Dont sensibles pesticides et souterraine	106	97	167	160	312	969	1811
Dont sensibles souterraine	150	282	360	237	332	1377	2738
Dont sensibles Nitrates	64	214	379	134	168	752	1711
Dont sensibles pesticides	167	99	292	173	332	1017	2080



La politique captages

Politique de protection des captages contre les pollutions diffuses

- Une politique qui a émergé dans les années 2000 :
 - Constat de la contamination de ressources en eau utilisées pour l'AEP par nitrates et pesticides ;
 - Idée qu'il est plus pertinent et durable d'avoir une ressource en eau de qualité que de la traiter ;
 - Limite de l'action via le code de la santé publique : périmètres de protection de faible taille et servitudes principalement orientées sur le contrôle des risques de pollution accidentelle et ponctuelle ;
 - Directive cadre sur l'eau cible les zones de captage comme prioritaires pour l'atteinte du bon état des eaux et vise à réduire les traitements.

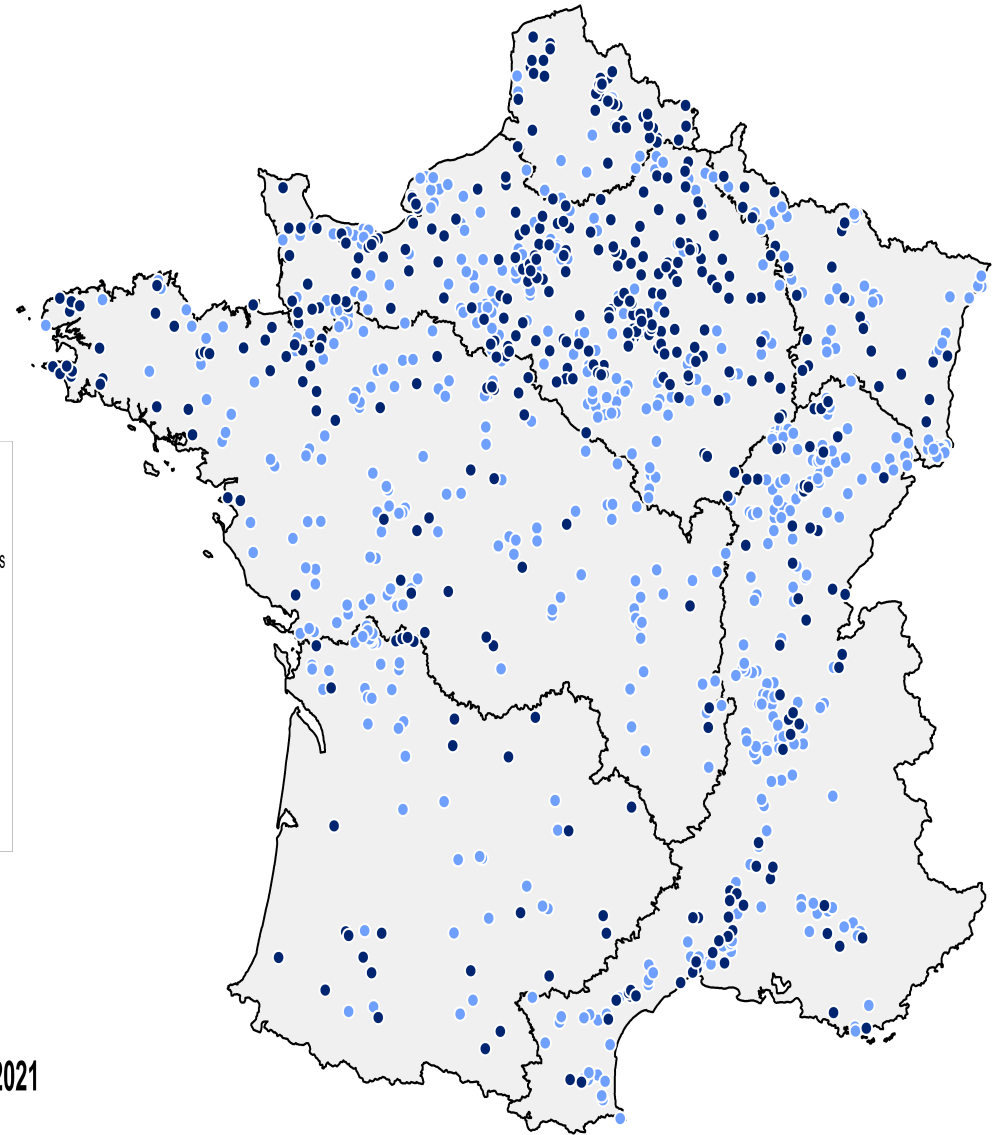
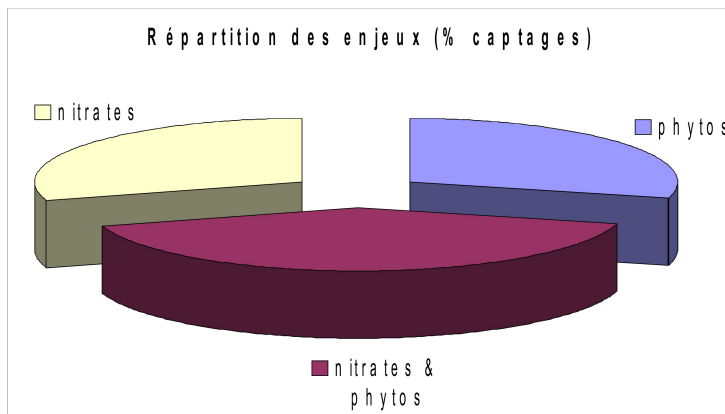
Mieux vaut prévenir que guérir !

La politique captages

- Principales caractéristiques de la politique captage :
 - *Un objectif national :*
 - Protéger des captages prioritaires : 500 captages visés par le Grenelle (en 2008, objectif de protection à 2012), cible élargie à 1 000 captages lors de la conférence environnementale de 2013 ;
 - Focus : réduction de la contamination par les nitrates et pesticides des points de captages contaminés ou à risque de contamination.

La politique captages

Au niveau des bassins :
identification des captages
prioritaires à protéger par
les SDAGE



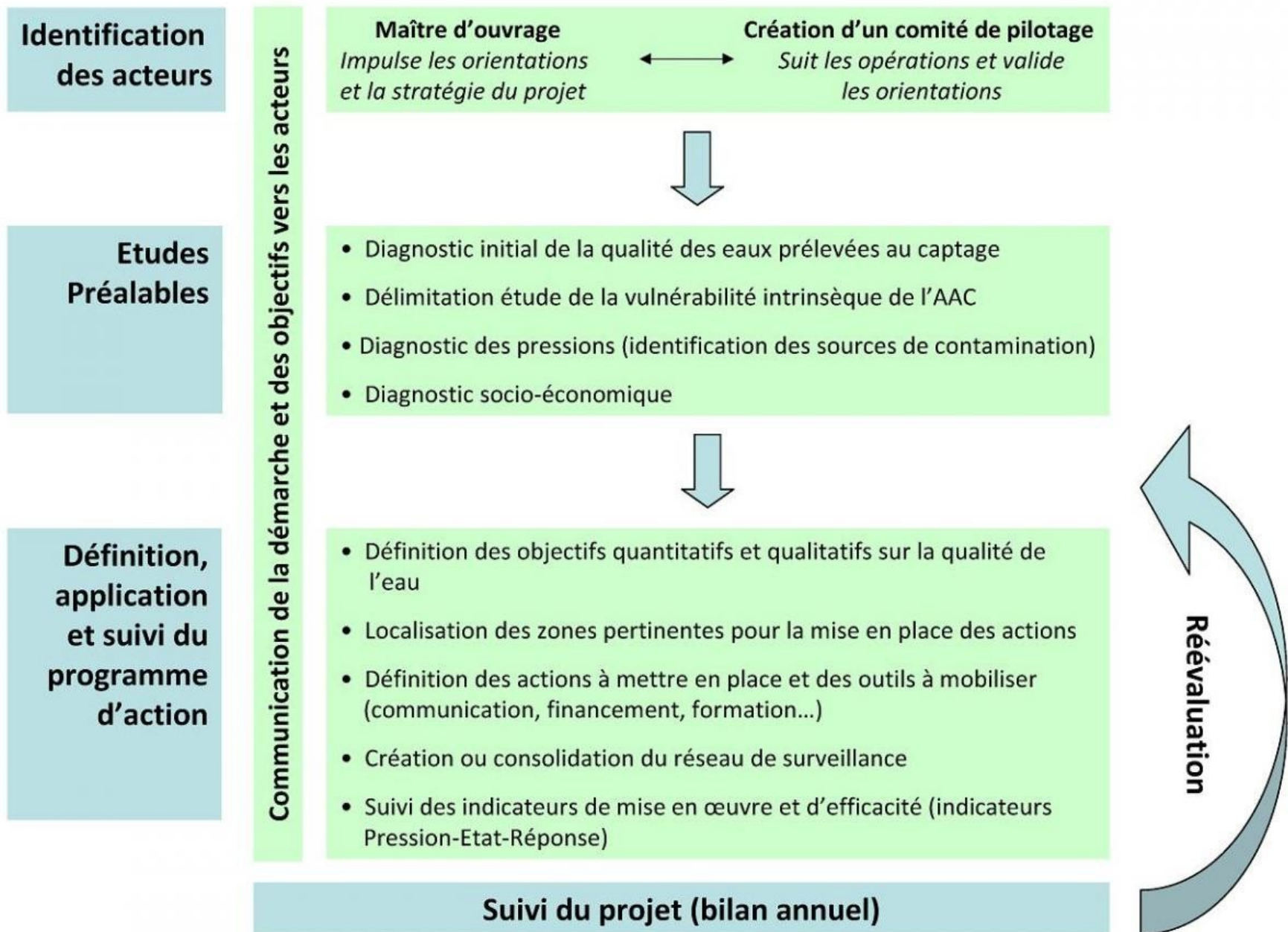
- Nouveaux captages prioritaires proposés pour les SDAGE 2016-2021
- Captages prioritaires "Grenelle" déjà prévus dans les SDAGE 2010-2015

La politique captages

- Principales caractéristiques de la politique captage :
 - *Une méthodologie définie au niveau national :*
 - Plans d'action territoriaux, élaborés sous l'égide des collectivités maîtres d'ouvrage des captages et en partenariat avec les acteurs locaux ;
 - Mise en œuvre des plans d'action d'abord volontaire avant éventuellement de devenir obligatoire ;
 - Un outil réglementaire devenu optionnel : le dispositif des zones soumises à contraintes environnementales ;
 - Méthodologie définie par des circulaires et des guides.



La politique captages



Avancement des démarches

Type d'étude :	Démarche non entamée	Démarche en cours	Etude finie / Plan d'action VALIDE / Arrêté pris
Etude de délimitation de l'AAC	14 (3%)	37 (7%)	483 (90%)
Etude de diagnostic territorial des pressions	56 (10%)	80 (14%)	408 (76%)
Plan d'actions	140 (26%)	115 (22%)	279 (52%)
Arrêté ZSCE de programme d'actions, phase volontaire	327 (61%)	102 (19%)	105 (20%)

Source: base de données SOG, nov 2015

Avancement des démarches

- Deux rapports d'évaluation de la politique publiés en 2014 :
 - CGAAER – CGEDD – IGAS - Mission sur la politique captages ;
 - INRA - Etude de préfiguration d'un centre de ressource captage en 2014.
- Principaux constats :
 - Bilan mitigé de mise en œuvre de la politique (/avancement et contenu des plans d'action) ;
 - Manque de capacité des collectivités maîtres d'ouvrage ;
 - Manque de portage politique ;
 - Inadéquation de certains outils financiers, techniques et juridiques.

Réflexions en cours

- Conférence Environnementale 2016 : renforcer la protection des captages prioritaires sur la base d'un diagnostic partagé
- Proposition de méthode de travail faite au groupe de concertation national :
 - Identification avec les parties prenantes des sujets prioritaires de travail ;
 - Organisation d'ateliers de travail pour traiter un certain nombre de ces sujets.
- Ateliers techniques (avril à octobre 2016)
 - Objectif : traiter un certain nombre de sujets sur lesquels des débats et échanges approfondis entre acteurs étaient nécessaires ;
 - Thèmes abordés : gouvernance et intérêt des SHS, économie et mobilisation des filières, efficacité des plans d'actions, grandes AAC, outils financiers et fonciers, outils réglementaires.

Réflexions en cours

Ce qui ressort des ateliers :

- Pas de remise en cause de la démarche globale (plans d'action territoriaux, élaborés en concertation, reposant sur des études préalables ; actions d'abord volontaires)
 - la place du réglementaire fait débat
 - certaines remises en cause de la démarche pour les très grandes AAC
- Un besoin de clarifier la gouvernance des démarches, d'avantage impliquer les acteurs locaux dans l'élaboration du plan d'actions, laisser plus de place à l'intelligence territoriale
- Un sujet récurrent : encadrement trop contraignant des aides en agriculture, sujet perçu comme une limite pour la majorité des acteurs

Réflexions en cours

■ Travail en cours et suites

- Traitement des contributions en cours par les ministères ;
- Réunion du groupe de concertation national début 2017 pour présenter les propositions ;
- Nouvelle feuille de route et circulaire aux services début 2017.
- Poursuivre la mise en place du centre de ressources captages

■ Premières pistes qui ressortent des ateliers :

- Une plus grande place aux gouvernances locales ;
- Une meilleure communication sur les outils existants et leurs rôles ;
- Une implication en amont des agriculteurs ;
- **Faire confiance aux collectifs locaux pour une plus grande latitude aux choix de mesures constitutifs des plans d'actions tout en garantissant l'effectivité de l'action.**

Merci pour votre attention

